

Au Conseil communal de Nyon

POSTULAT

30 km/h en Ville de Nyon

Moins de bruit et moins d'accidents, plus de fluidité, une plus grande qualité de vie et davantage de convivialité : il est temps de repenser la limitation de vitesse à Nyon. De nombreuses villes en Europe et en Suisse généralisent le 30 km/h. Il s'agit d'une mesure efficace et peu coûteuse.

La ville de Paris vient de franchir le pas, en s'appuyant sur l'expérience de Grenoble et de Lille qui ont adopté cette réglementation depuis plusieurs années. Les villes suisses suivent aussi le mouvement : Winterthour a instauré le 30 km/h dans toute la ville et même le 20 km/h dans les quartiers d'habitation. A Zurich, presque la totalité des rues va bientôt passer au 30 km/h. Lausanne vient d'instaurer cette limitation de nuit. La ville de Fribourg applique cette mesure sur 75 % de son réseau routier depuis cet été. Les villes de Berne, Bâle et Zoug étendent aussi cette réglementation. Genève considère cette option comme mesure de protection du bruit, et souhaite également instaurer le 30 km/h sur l'ensemble du territoire municipal. L'Office fédéral des routes (OFROU) recommande désormais cette réglementation à l'intérieur des localités.

Notre ville a l'avantage d'être assez compacte, ce qui implique que les automobilistes et deux-roues motorisés ne perdront que peu de temps par rapport à la situation actuelle. Et les gains sont nombreux : réduction du bruit, sécurité, fluidité, convivialité, incitation à la mobilité durable.

Réduction du bruit : Le 30 km/h protège du bruit : il permet une diminution de près de trois décibels en comparaison avec le 50 km/h, ce qui correspond à une diminution de moitié du volume de trafic, en termes d'intensité sonore perçue. Il s'agit donc d'une mesure en adéquation avec l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), qui vise à protéger la population des nuisances sonores. Selon les axes, elle pourrait permettre d'éviter l'installation de dispositifs infrastructurels qui coûtent très chers à la Ville comme les revêtements phono-absorbants ou les parois anti-bruit.

Amélioration de la sécurité : D'après le BPA, en cas de choc à 30 km/h, les chances de survie du piéton heurté sont 6x plus grandes qu'à 50 km/h ! Dans les zones 30, il n'y a ainsi pratiquement plus d'accidents mortels. Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs. Les cyclistes se sentent aussi nettement plus en sécurité. À 30 kilomètres à l'heure, il est par ailleurs plus facile pour les piétonnes et piétons de traverser la route. Le 30 km/h accroît aussi la sécurité des trottoirs : avec une chaussée plus sûre, les enfants à vélo et les utilisateurs de trottinettes électriques iront plus volontiers sur la route au lieu du trottoir.

Fluidification du trafic : C'est peut-être contre-intuitif, mais diminuer la vitesse permet de fluidifier le trafic, selon l'OFROU. Par ailleurs, cette limitation de vitesse est mieux respectée lorsqu'elle est généralisée.

Promotion de la mobilité durable et convivialité : Le sentiment d'insécurité sur la route est le premier frein à l'adoption de modes de locomotion durables. La cohabitation entre modes de déplacement est d'autant plus difficile que les différences de vitesse sont grandes. Un abaissement de la vitesse favorise donc la multimodalité. D'autre part, les surfaces dévolues au réseau routier ne sont pas extensibles à souhait. En réduisant les gabarits nécessaires au trafic motorisé, l'abaissement généralisé de la vitesse permet de libérer de la place en faveur de la mobilité douce, de la végétation et de la biodiversité, contribuant ainsi à la qualité de séjour dans l'espace public et à la nature en ville. Globalement, une circulation apaisée rend la ville plus durable et plus conviviale.

Le postulat demande par conséquent à la Municipalité :

- D'étudier le passage à une limitation de 30 km/h maximum de l'ensemble du territoire communal, à l'exception des routes où une loi cantonale ou fédérale prescrit une vitesse maximale supérieure.

Nous proposons au Conseil communal de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité.

Alexander Federau, Christos Kornaros, Frédéric Rast
pour les Vert·e·s

Déposé à Nyon le 20 septembre 2021